



● Conférence de presse

5 février 2016, 15h30, Communauté de l'Auxerrois

Signature de la convention de partenariat économique avec la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMARB - section Yonne)

Contact presse

Camille Luco / Marie Curieux - Communication presse

redaction@agglo-auxerrois.fr

Tel 03 86 72 20 60

www.agglo-auxerrois.fr



Table des matières

<i>Communiqué de presse</i>	3
<i>Dossier de presse</i>	4
<i>Une stratégie pour repenser la relation entreprises-territoire</i>	5
<i>Une nouvelle gouvernance pour ensemble être plus efficace</i>	6
<i>Des partenariats pour intervenir utilement pour l'économie</i>	6
<i>Un partenariat économique CMARB / Agglomération : historique</i>	7
<i>Portrait de l'artisanat à Auxerre et dans l'Auxerrois</i>	8
<i>L'artisanat, premier contributeur de la vie sociale et économique de l'Auxerrois</i>	8
<i>Un secteur en cours de fragilisation depuis 2013</i>	9
<i>Un partenariat économique, cinq axes d'intervention</i>	10
<u>ANNEXE 1 : OBJECTIFS DU CONTRAT URBAIN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SIGNE</u>	
<u>LE 30 NOVEMBRE 2015 AVEC LA REGION BOURGOGNE.</u>	12

Communiqué de presse

Le 5 février 2016, Guy Férez, président de la Communauté de l'Auxerrois et Jean-François Lemaître, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat région Bourgogne – section Yonne s'engageront sur les termes d'une convention de partenariat économique au bénéfice des entreprises de l'artisanat local.

Ce partenariat s'inscrit dans le prolongement de la Stratégie de développement économique de l'Auxerrois adoptée le 12 décembre 2013, qui renforce le rôle moteur de l'Agglomération dans le développement économique.

De janvier 2016 à décembre 2017, des interventions ciblées seront entreprises pour répondre aux préoccupations des entreprises locales telles que :

- La reprise d'entreprises
- Le maintien et la création d'emplois
- L'attractivité des entreprises et du territoire
- L'identification des lieux et des locaux adaptés à l'accueil des entreprises
- Le développement des entreprises

La convention mise à la signature distribue les attributions de chacun pour mener les actions à leur terme. Le montant total engagé représente 100 298€, abondé par la Communauté de l'Auxerrois à hauteur de 50 000€.

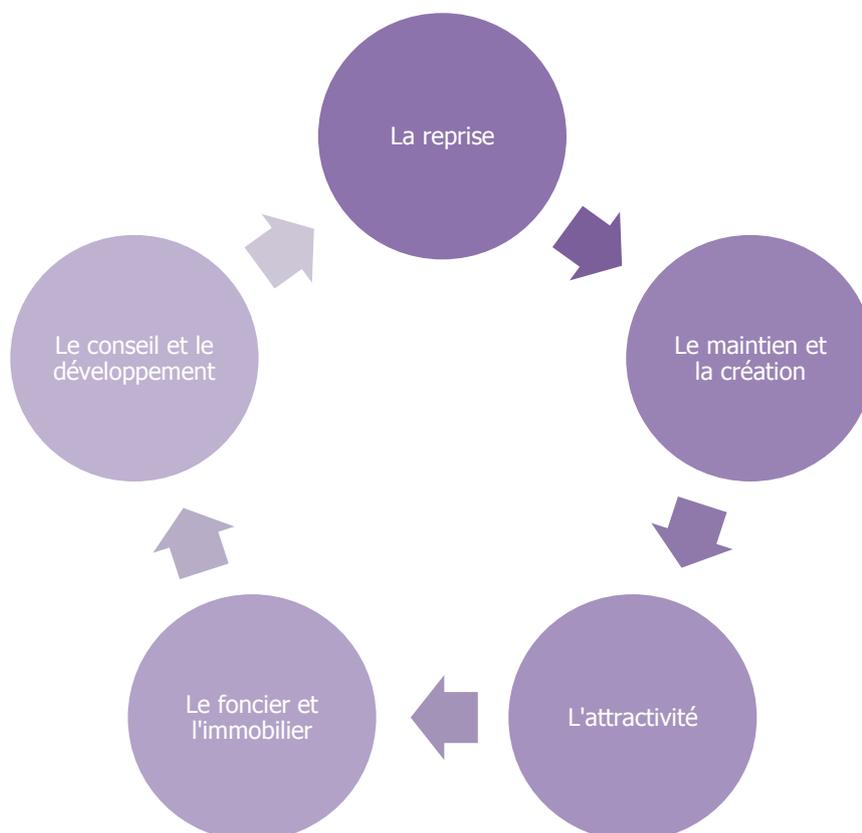
Dossier de presse

Avec près de 1 000 entreprises artisanales, l'agglomération auxerroise est le premier pôle d'activités économiques du département de l'Yonne.

En termes d'emploi et de formation, le secteur embauche près de 2 500 salariés et plus de 200 apprentis.

Il n'en reste pas moins que dans le contexte de crise actuel, l'artisanat local accuse un repli de son activité depuis 2013.

Unies pour développer leur actions en faveur de l'artisanat local, Chambre de métiers et de l'artisanat - région Bourgogne (CMARB) et Communauté d'agglomération de l'Auxerrois s'engagent aujourd'hui dans un partenariat économique autour des cinq axes ci-dessous.



● Une stratégie pour repenser la relation entreprises-territoire

La stratégie de développement économique de l'Auxerrois est le résultat d'une vision commune réfléchie et élaborée en ateliers, abondée par les données et les études de l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération, les chambres consulaires, les agences de développement, les universités, les entreprises et les pôles de compétitivité.

Calibrée pour faire du territoire un enjeu majeur de la stratégie de l'entreprise et réciproquement, la Stratégie de développement économique de l'Auxerrois, adoptée le 12 décembre 2013, repense essentiellement la relation entreprises-territoire.

Elle met en avant la nécessaire circulation des idées, partant du principe que le territoire n'est pas une simple unité géographique mais un cadre privilégié pour mener des projets collectifs de développement.

La Stratégie de développement économique de l'Auxerrois repose sur les trois objectifs ci-dessous :

Renforcer les voies du dialogue et des échanges entre les acteurs du développement économique.

Créer et animer des rencontres pour favoriser la coopération en réseau des ressources économiques du territoire.

Mobiliser entreprises et acteurs du développement autour de moyens et d'outils, pour ensemble, ouvrir le champ des possibles, en dépit du contexte de crise économique et de baisse des deniers publics.

De ces trois objectifs découlent cinq grandes orientations stratégiques rattachées à une dizaine de projets dans lesquelles l'implication des entreprises et des acteurs du développement est prioritairement recherchée. A la fois pour leur proposer de mieux cerner comment

contribuer aux enjeux de développement du territoire et leur permettre d'anticiper sur ses évolutions autant que sur leurs propres leviers d'actions.

● Une nouvelle gouvernance pour ensemble être plus efficace

La Stratégie de développement économique de l'Auxerrois met l'accent sur la gouvernance locale et régionale du développement économique pour un territoire plus attractif au niveau national et international.

La collaboration entre les acteurs publics et privés de l'économie est prioritairement recherchée à double titres dans l'objectif de :

- **faciliter les opportunités d'affaires**, la mutualisation et la coopération autour de projets porteurs dans une cohérence d'ensemble
- **assurer le maintien et le développement des entreprises** à Auxerre et dans l'Auxerrois

Les trois signatures médiatiques citées ci-dessous constituent des étapes capitales dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique de l'Auxerrois.

● Des partenariats pour intervenir utilement pour l'économie

Le 30 novembre 2015, Guy Férez, président de la Communauté de l'Auxerrois, s'engageait avec la Région au titre du **Contrat urbain de développement économique**¹.

A la clef, l'obtention de financements européens et régionaux qui serviront les projets de l'Auxerrois à rayonnement régional.

L'équivalent de 120 à 140 millions d'€ disponibles et pratiquement déjà fléchés sur les actions les plus significatives de la Stratégie de développement économique de l'Agglomération.

¹ Cf. annexe 1 du présent document

Le 5 février 2016, la Communauté de l'Auxerrois s'engage sur **un programme d'actions** avec la Chambre de métiers et de l'artisanat - Région Bourgogne.

L'objet de la présente convention de partenariat économique mise à la signature ce jour : **s'engager sur un programme réaliste et mesurable**, mis en œuvre et financé selon les actions, soit par la CMARB, soit par la Communauté de l'Auxerrois, soit par l'un et l'autre des deux partenaires.

Le financement des actions planifiées sur deux années, de janvier 2016 à décembre 2017, s'élève à **100 298€**. **La contribution de la Communauté de l'Auxerrois s'élève à 50 000€**.

Le 16 février 2016, la Communauté de l'Auxerrois s'engagera sur **d'autres aspects du développement économique** avec Yonne développement soutenu à raison de 50 000€ par an de 2016 à 2019.

Un partenariat économique CMARB / Agglomération : historique

La convention mise à la signature définit les actions opérationnelles visant à maintenir et à développer le tissu artisanal local. Elle fait suite à une étude préalable réalisée en 2014-2015 par la CMARB à la demande de la Communauté de l'Auxerrois.

Il s'est agi dans un premier temps, de dresser une photographie du tissu artisanal de l'agglomération en mettant en évidence les caractéristiques structurelles et conjoncturelles du territoire ; puis, dans un second temps, d'identifier les enjeux, les difficultés, les besoins et les opportunités de développement des entreprises

Par ses atouts sociaux et économiques, le secteur de l'artisanat participe à la construction de l'identité du territoire. Grâce à des savoir-faire parfois séculaires, notamment liés aux métiers d'art, il participe à la conservation et à la valorisation du patrimoine « matériel et immatériel ».

Il n'en reste pas moins que dans le contexte de crise actuel, l'artisanat local accuse un repli de son activité depuis 2013.

Portrait de l'artisanat à Auxerre et dans l'Auxerrois

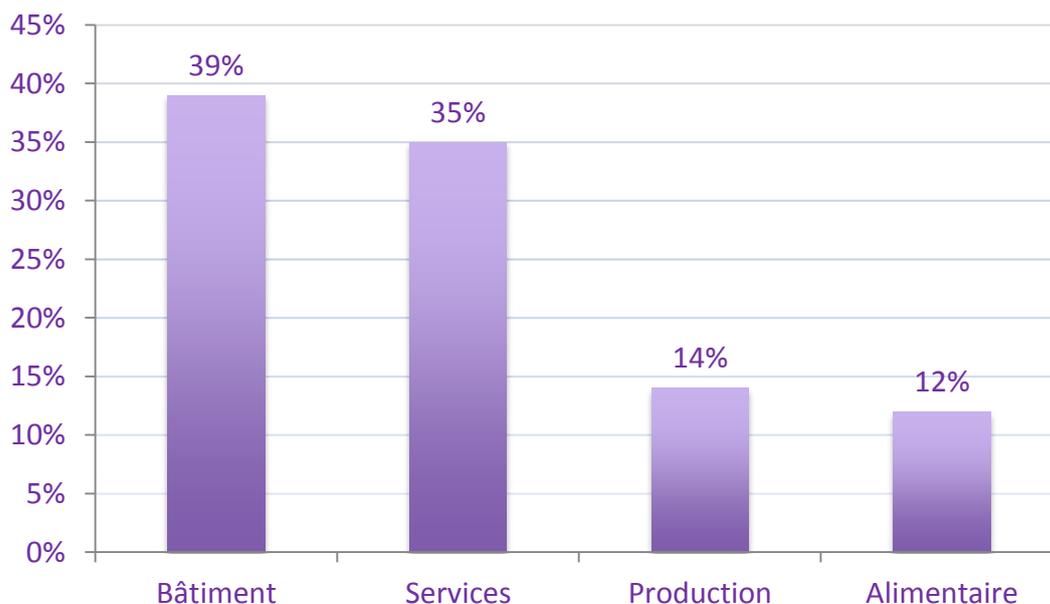
L'artisanat est la principale branche professionnelle de l'économie de proximité dans l'Auxerrois.

Réputé pour être un secteur dynamique en matière de création d'activités nouvelles, il regroupe plus de 250 métiers répartis en quatre grands secteurs :

- **L'alimentaire** : *boulangerie, boucherie, pâtisserie...*
- **La production** : *fabrication de machines, fabrication de vêtements...*
- **Le bâtiment** : *maçonnerie, construction de maisons ossature bois, électricité...*
- **Les services, transports et réparation** : *garage, coiffure, taxi...*

Les entreprises de l'artisanat sont présentes dans la majeure partie des 21 communes de l'Auxerrois.

Au 30 mars 2014, 975 entreprises représentaient pratiquement 2 500 salariés et plus de 200 apprentis répartis dans les quatre secteurs ci-dessous.



● L'artisanat, premier contributeur de la vie sociale et économique de l'Auxerrois

L'artisanat est fortement ancré sur le territoire avec une « clientèle » de proximité.

Il est le premier formateur d'apprentis, offrant aux jeunes dont certains sont en difficulté de se trouver une formation sur le territoire.

Il est l'un des premiers employeurs du secteur privé et propose des emplois non délocalisables fixant ainsi une population sur un territoire.

La prise en compte du développement durable fait partie intégrante de l'organisation des entreprises artisanales. Les entreprises du secteur du bâtiment notamment, participent pleinement à l'accroissement de la performance énergétique des constructions.

A leurs côtés, d'autres domaines d'activités intègrent d'autres problématiques de protection de l'environnement par leurs initiatives sectorielles : « garage propre », « Imprim'vert »...

● Un secteur en cours de fragilisation depuis 2013

L'évolution constatée au cours des dernières années témoigne des difficultés rencontrées. Plusieurs indicateurs laissent à penser que la situation des entreprises de l'Auxerrois se dégrade de façon sensible et rapide.

L'agglomération auxerroise a perdu 22 entreprises en 2013 (38 créations pures hors auto-entrepreneurs et 60 cessations d'activités) alors que le solde était positif de 11 entreprises en 2011 (49 créations pures hors auto-entrepreneurs et 38 cessations d'activités).

Les auto-entrepreneurs sont à l'origine de près de 45 % des créations d'entreprises dont l'activité n'est pas compatible avec les outils de l'économie « classique »

Le territoire a perdu 48 emplois en 2012, notamment dans le secteur du bâtiment et de la production. Tandis que l'effectif des salariés, toutes branches confondues, a diminué de 2,3 % entre 2011 et 2013.

Le tissu artisanal manque de densité : 153 entreprises pour 10 000 habitants dans l'Auxerrois contre 172 dans le département de l'Yonne.

La reprise d'entreprise artisanale est un enjeu pour le territoire.

En plus de préserver une offre de service locale, elle contribue à maintenir des emplois. Elle offre des débouchés professionnels à des porteurs de projets qui souhaitent donner un nouvel élan à leur vie professionnelle en redynamisant une activité existante. Or, la reprise d'entreprise est en baisse depuis 2013 (-9 unités).

● Un partenariat économique, cinq axes d'intervention

La convention proposée à la signature définit les bases de la coopération entre la Communauté de l'Auxerrois et la Chambre de métiers et de l'artisanat - Région Bourgogne (CMARB), section Yonne.

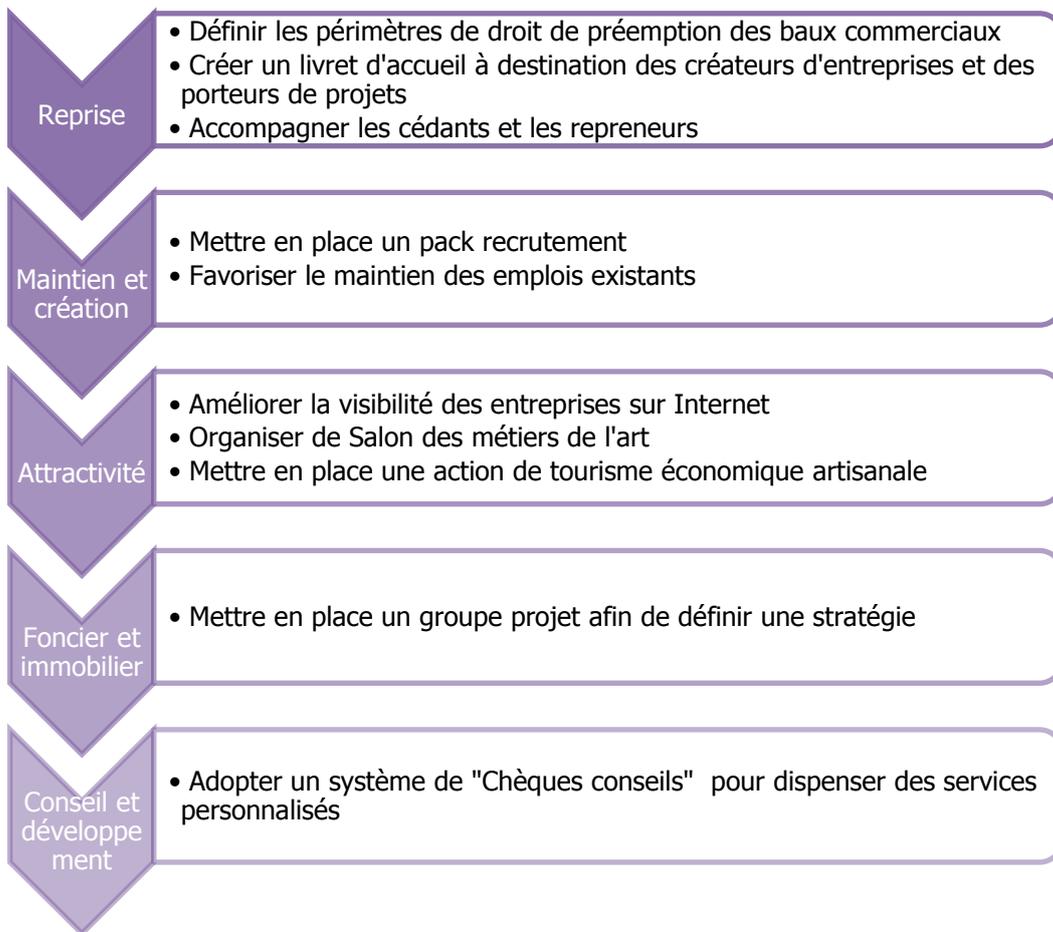
Le programme proposé se déroulera de janvier 2016 à décembre 2017. Le périmètre d'intervention est composé des 21 communes de l'Agglomération.

Un bilan à la fin des deux années sera effectué, la présente convention pouvant être renouvelée sur tout ou partie des actions.

Le cofinancement entre les structures se décline de la manière suivante :

- *Participation de la Communauté de l'Auxerrois : 50% du montant total du programme, plafonné à 50 000 €.*
- *Participation de la CMARB : 50% du montant total du programme*

Pour relever le défi du maintien et du développement du tissu artisanal local, cinq préoccupations ont été identifiées. Elles ont donné lieu à 10 fiches actions.



ANNEXE 1 : OBJECTIFS DU CONTRAT URBAIN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SIGNE LE 30 NOVEMBRE 2015 AVEC LA REGION BOURGOGNE.

Un contrat pour financer les actions les plus significatives de la Stratégie de développement économique

» Un contrat pour

>> Faire vivre les engagements de la Région dans la stratégie de développement économique de l'Auxerrois

En signant le Contrat urbain de développement économique, Région et Communauté de l'Auxerrois se sont engagées sur la réalisation du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

» Un contrat pour

> Créer un environnement optimal à l'accueil et à l'essor des entreprises

Pour rassembler les conditions favorables au développement des entreprises bourguignonnes et à la compétitivité des territoires.

» Un contrat pour

> Requalifier les friches et l'immobilier économiques existants, vieillissants

Les adapter aux nouveaux usages.

» Un contrat pour

> Proposer des actions ciblées sur tout ou partie de quatre axes stratégiques de développement

- 1- L'innovation
- 2- L'international
- 3- L'investissement productif et en fonds propres
- 4- L'intelligence économique et collaborative

» Un contrat pour

> S'imprégner et s'ouvrir à l'innovation sur le territoire

En insérant dans le tissu local au gré des disponibilités immobilières, des plateformes créatives intégrant l'ensemble des principes sur lesquels repose leur bon fonctionnement.

» Un contrat pour

> Bénéficier de financements européens et régionaux pour les projets à vocation régionale

Promues par la loi, les régions sont au cœur des nouvelles logiques de la compétition mondiale. Les fonds européens transitent désormais par ces nouveaux pôles de décision économique qui en assurent le redéploiement au niveau local. La signature de ce contrat établit la clef de répartition des financements européens et régionaux des projets locaux à vocation régionale.

» Un contrat pour

> Apporter un dispositif global de services aux entreprises

Contractualiser avec les experts à tous les niveaux : les chambres consulaires, associations de filières, groupements d'entreprises, réseaux, agences de développement...

» Un contrat pour

> Aménager du foncier et de l'immobilier d'entreprises performants

Créer des emplois et de l'attractivité dont les premiers bénéficiaires seront les ménages.

» Un contrat pour

> Soutenir et accélérer la transformation numérique des entreprises

Promouvoir les activités innovantes dans les secteurs des objets connectés du numérique et de l'acoustique et du son qui émerge sur le territoire.